

PARTIE A COMPLETER EN CAS DE RENONCEMENT OU DIFFICULTES D'ACCES A DES SOINS :

QUELS SOINS NE SONT PAS RÉALISÉS ?

| | |
|---|-----------|
| Consultations de médecine générale ou spécialisée | Chirurgie |
| Acte chez un spécialiste, analyses ou examens médicaux (soins dentaires, infirmiers, de kinésithérapie, radiologie, biologie...) | Pharmacie |
| Dispositifs médicaux (optique, auditif, petit et grand appareillage...) | Autre |

DEPUIS QUAND DURE LE RENONCEMENT ?

| | | | |
|-----------------|------------------|-------------|---------------|
| Moins de 3 mois | De 3 mois à 1 an | Plus d'1 an | Plus de 2 ans |
|-----------------|------------------|-------------|---------------|

QUELLES EN SONT LES CAUSES ? UN PROBLÈME :

| | |
|---|---|
| D'accès aux droits (médecin traitant, couverture assurance maladie et/ou complémentaire, ALD) | |
| De reste à charge | De transport |
| D'avance des frais | De démarches trop compliquées |
| De délais de RDV trop longs | De refus de prise en charge par un professionnel de santé |
| Autre | |

A faire signer par l'assuré(e) ou à défaut, en cas de détection à distance, lui communiquer les informations ci-après (dans ce cas, un courrier lui sera adressé pour confirmer son accompagnement) :

J'accepte que mes coordonnées soient transmises à ma Caisse d'assurance maladie afin que celle-ci me contacte pour bénéficier d'un accompagnement santé personnalisé et d'un suivi adapté.

Signature de l'assuré(e) :

Mention d'information pour l'assuré(e) :

La mise en œuvre de ce service d'accompagnement nécessite le traitement de données à caractère personnel vous concernant dans le strict respect du principe de confidentialité. Le traitement vise à permettre l'accompagnement et le suivi de votre dossier pour votre accès aux soins et à la santé. A des fins d'évaluation, vos données peuvent être transmises, sauf opposition expresse de votre part, à la Caisse Primaire d'Assurance Maladie du Gard. Vos données ne sont pas conservées au-delà de 18 mois après la fin de l'action d'accompagnement. Conformément aux dispositions relatives à la protection des données à caractère personnel, vous disposez d'un droit d'accès et de rectification aux données qui vous concernent ainsi que d'un droit à l'effacement en adressant une demande écrite au directeur de votre caisse primaire d'assurance maladie de rattachement ou à son délégué à la protection des données. Pour en savoir plus sur notre politique de protection des données, rendez-vous sur notre site d'information ameli.fr. En cas de difficultés dans l'application des droits énoncés ci-dessus, vous pouvez également introduire une réclamation auprès de l'autorité indépendante en charge du respect de la protection des données personnelles à l'adresse suivante : Commission Nationale Informatique et Libertés – CNIL – 3 place de Fontenoy – TSA 80715 – 75334 Paris Cedex 07.

** Document à transmettre à la Mission accompagnement santé de la caisse de rattachement de l'assuré(e) **